

N/REF : 28/01/2025 11H29 C:000053 I:02385
V/REF : AC/C11219
V/Email reçu le Mardi 28/01/2025 a 11H29

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
171 RUE DE VERN
BP 50147
35201 RENNES CEDEX 02

V/REF.IMM. BDP
IMMEUBLE : BIGT PREAM - BDP
4-6, RUE BIGOT DE PREAMENEU
.
35000 RENNES

Rennes, le 31 Janvier 2025

Référence Marché: 020009-PBS-001-Lot 7 Bréquigny
LOCALISATION : ALLEE 4D PREAMENEU - MR INACIO RUI MANUEL 06 31 58 84 35
LOGEMENT N° 002270 TYPE 3, PORTE 2270
MOTIF : URGENT TUYAU D'EAU PERCÉ AU R+4
Donneur d'ordre : M. R. STEPHANT

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :
Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 29/01
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
TÉLÉPHONE AU GESTIONNAIRE - SANS RÉPONSE
OUVERTURE DU MUR
RÉALISATION D'UNE BRASURE SUR CUIVRE
REMISE EN EAU
CONTRÔLE - BONNE ÉTANCHEITÉ
NETTOYAGE CHANTIER

OBSERVATIONS : AT LCOMPTER Email envoyé le 30/01/25 a 10H25 M. R. STEPHANT

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :
Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT
1,00	PBS102-Répar.fuite s/alim		1	93,02
				93,02
		TOTAL H.T.		93,02
		T.V.A. a 10,00%		9,30
		TOTAL T.T.C.En EURO		102,32

Valeur en votre règlement au 28 Février 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.